

Facebook renforce (encore) ses règles de confidentialité

La commissaire canadienne à la protection de la vie privée (CCPVP), Jennifer Stoddart, a annoncé que Facebook allait appliquer une **série de modifications** qui portera sur les 250 millions de comptes de membres du site de réseautage.

Après **une année d'enquête**, l'organe canadien de sauvegarde de la vie privée a mis la pression sur le site de réseau social, soit 30 jours pour que [Facebook](#) se mette en règle. Allant même jusqu'à le menacer d'en appeler à la Cour fédérale.

Facebook a donc opéré **quatre changements majeurs** de son site concernant la [vie privée](#). Le site explique que *«la distinction entre la désactivation et la suppression d'un compte, le fonctionnement du programme de publicité, ainsi que les raisons qui motivent la demande de la date de naissance ou la conservation des comptes des utilisateurs décédés ont été modifiés»*.

Jusqu'alors, Facebook pouvait conserver les données personnelles pour une durée indéfinie et permettait ainsi aux **anciens membres de retrouver leurs informations intactes** s'ils décidaient de réintégrer le réseau. Une mesure qui allait en sens inverse du droit à l'oubli **préconisé notamment par la Cnil**.

De même, Facebook s'est engagé à multiplier les messages d'avertissement. Lors de l'installation d'une application, **l'internaute pourra choisir précisément quelles informations il souhaite partager** parmi toutes les entrées de son profil.

Ethan Beard, Directeur Marketing Produit de Facebook explique : *« Nous pensons sincèrement que la création de **permissions** pour les applications externes va contribuer à renforcer un **climat de confiance** sur la plate-forme et assurer la pérennité de l'écosystème développé autour de celle-ci»*.

Dans un communiqué, le site explique que ces [modifications](#) seront progressivement mises en œuvre d'ici un an, un délai jugé raisonnable par les autorités canadiennes. Facebook montre patte blanche.